

Délégation et désignation

En vertu de l'article 9(1) de la *Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada*¹, je soussigné, Alain Jolicoeur, révoque les instruments de désignation et de délégation du 9 juin 2006, et j'autorise par la présente

- a. le premier vice-président et tout autre vice-président de l'Agence des services frontaliers du Canada ou, en son absence, la personne qui s'acquitte de ses tâches et de ses fonctions, à prendre toutes les mesures que j'ai le pouvoir de prendre et qui figurent dans la colonne 3 d'un point de l'annexe de l'instrument en ce qui a trait aux dispositions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*² et du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* qui figurent dans la colonne 2 de ce point;
- b. toute personne dont le poste figure dans la colonne 4 d'un point de l'annexe à prendre toutes les mesures que j'ai le pouvoir de prendre et qui figurent dans la colonne 3 d'un point se rapportant aux dispositions de la *Loi* et du *Règlement* énoncées dans la colonne 2 de ce point ou, en son absence, la personne qui s'acquitte des tâches ou des fonctions de la personne qui est absente;
- c. toute personne à prendre toutes les mesures que j'ai le pouvoir de prendre qui figurent dans la colonne 3 d'un point se rapportant aux dispositions de la *Loi* énoncées dans la colonne 2 de ce point, dans la mesure où la personne en question est :
 - i) un agent ou un employé de l'Agence des services frontaliers du Canada qui s'acquitte de responsabilités de supervision directes ou indirectes d'une personne dont le poste figure dans la colonne 4 de ce point;
 - ii) un agent de Citoyenneté et Immigration Canada qui s'acquitte de responsabilités de supervision directes d'une personne dont le poste figure dans la colonne 4 de ce point.

En vertu de l'article 9(3) de la *Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada*, je désigne par la présente, à titre d'agents pouvant s'acquitter de l'application de tout ou partie des dispositions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* énoncées dans la colonne 2 d'un point de se charger des attributions précisées dans la colonne 3 de ce point

- a. le premier vice-président et tout autre vice-président de l'Agence des services frontaliers du Canada ou, en son absence, la personne qui s'acquitte de ses tâches et de ses fonctions, à prendre toutes les mesures que j'ai le pouvoir de prendre et

¹ L. C. 2005, C-38

² L. R. C. 1985, C-1 (2e suppl.)

- qui figurent dans la colonne 3 d'un point de l'annexe de l'instrument en ce qui a trait aux dispositions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* qui figurent dans la colonne 2 de ce point;
- b. toute personne dont le poste figure dans la colonne 4 d'un point de l'annexe à prendre toutes les mesures que j'ai le pouvoir de prendre et qui figurent dans la colonne 3 d'un point se rapportant aux dispositions de la *Loi* et du *Règlement* énoncées dans la colonne 2 de ce point ou, en son absence, la personne qui s'acquitte des tâches ou des fonctions de la personne qui est absente;
 - c. toute personne à prendre toutes les mesures que j'ai le pouvoir de prendre qui figurent dans la colonne 3 d'un point se rapportant aux dispositions de la *Loi* énoncées dans la colonne 2 de ce point, dans la mesure où la personne en question est :
 - i) un agent ou un employé de l'Agence des services frontaliers du Canada qui s'acquitte de responsabilités de supervision directes ou indirectes d'une personne dont le poste figure dans la colonne 4 de ce point;
 - ii) un agent de Citoyenneté et Immigration Canada qui s'acquitte de responsabilités de supervision directes d'une personne dont le poste figure dans la colonne 4 de ce point.

Fait à Ottawa, ce^e jour de, 2007

Alain Jolicoeur
Président
Agence des services frontaliers du Canada

Agence des services frontaliers du Canada

DÉLÉGATIONS ET DÉSIGNATIONS

***Loi sur l'Immigration et la Protection des Réfugiés
et règlements***

TABLE DES MATIÈRES

DIVISIONS	POINTS	PAGES
AUTORISATIONS NON DÉLÉGUÉES	101 – 106	1
INSTRUCTIONS MINISTÉRIELLES	107	2
EXAMEN À L'ENTRÉE	108 – 110	2 – 8
DEMANDE DE DOCUMENTS / D'ÉLÉMENTS DE PREUVE	111 – 113	9 – 15
INTERDICTION DE TERRITOIRE - L34, L35, L37	114 – 118	16 – 22
INTERDICTION DE TERRITOIRE – L36, L38, L39, L40, L41, L42	119 – 124	23 – 36
SURSIS ET MESURES DE RENVOI	125 – 131	37 – 42
ARRESTATION / DÉTENTION	132 – 143	43 – 57
SAISIES	144 – 149	58 – 71
TRANSPORTEURS COMMERCIAUX	150 – 166	72 – 88
AUDIENCES, APPELS ET RÉVISIONS JUDICIAIRES	167 – 171	89 – 91
DIVERS	172 – 175	92 – 95
TABLE DE CONCORDANCE – NOUVEAUX POINTS		96 – 98
TABLE DE CONCORDANCE – ANCIENS POINTS		99 – 101

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
AUTORISATIONS NON DÉLÉGUÉES			
101.	L34(2), L35(2), L37(2)a)	Être convaincu que la présence au Canada d'un ressortissant étranger ou d'un résident permanent ne serait nullement préjudiciable à l'intérêt national, conformément aux paragraphes 34(2) ou 35 (2) ou à l'alinéa 37(2) de la loi.	SEULEMENT LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE
102.	L35(1)b)	Être d'avis qu'un gouvernement se livre ou s'est livré au terrorisme, à des violations graves ou répétées des droits de la personne ou commet ou a commis un génocide, un crime contre l'humanité ou un crime de guerre au sens des paragraphes 6(3) à (5) de la <i>Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre</i> .	SEULEMENT LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE
103.	L50a)	Présenter des observations lors d'une procédure judiciaire concernant l'exécution de la mesure de renvoi.	SEULEMENT LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE
104.	L82	Pouvoir émettre un mandat pour l'arrestation et la mise en détention du résident permanent visé au certificat décrit au paragraphe 77(1) de la Loi.	SEULEMENT LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE
105.	L78e)f)	Demander au juge d'examiner, en l'absence du résident permanent ou de l'étranger visé au certificat de sécurité, et de son conseil, tout ou partie des renseignements ou autres éléments de preuve.	SEULEMENT LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE
106.	L87(1)	Dans le cadre d'un contrôle judiciaire, demander au juge d'interdire la divulgation de tout renseignement protégé au titre du paragraphe 86(1).	SEULEMENT LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
INSTRUCTIONS MINISTÉRIELLES			
107.	L15(4)	Délégation – Donner des instructions sur l'exécution d'un contrôle effectué sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.	ASFC SEULEMENT: Administration Centrale¹: Vice-Président, Direction générale de l'admissibilité Vice-Président, Direction générale de l'exécution de la loi Vice-Président, Direction générale des opérations

EXAMEN À L'ENTRÉE			
108.	L15(1), L19, L21, L22, L23, L39, L47, R40, R41, R42	Désignation – Déterminer si un ressortissant étranger peut devenir un résident temporaire ou permanent; permettre à un citoyen canadien, à une personne inscrite comme Indien et à un résident permanent d'entrer au Canada ; ordonner à une personne de quitter le Canada ou de retourner aux États-Unis; permettre le retrait d'une demande d'entrée au Canada ou refuser l'entrée d'une personne qui ne répond pas aux exigences de la loi; autoriser une personne à entrer au Canada en vue d'un contrôle complémentaire ou d'une audience d'admissibilité.	ASFC: Régions Nationales²: Agent C&I ³ , Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi

¹ Administration Centrale de l'ASFC

² Régions Nationales de l'ASFC: Atlantique, Niagara /Fort Erie, Nord de l'Ontario, Pacifique, Prairies, Québec, Région du grand Toronto, Windsor/St. Clair

³ C&I : Citoyenneté & Immigration

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
108.			<p>Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE⁴ Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'audiences Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent d'expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent régional aux programmes Analyste de renseignements Conseiller de programmes régionaux Conseiller principal d'audiences Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes</p> <p>GRC⁵: <u>Région du Pacifique</u> Agents de la GRC à Old Crow, Yukon</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
108.			<p><u>Région des Prairies</u> Agents de la GRC à Igloovik Iqaluit, Kimmirut (Lake Harbour), Tununirusiq (Nanisivik), Pangnirtung, Mittimatalik (Pond Inlet), Rankin Inlet, Resolute Bay, Sachs Harbour, Taloyoak (Spence Bay) et Tuktoyaktuk, Nunavut</p> <p><u>Région de l'Atlantique</u> Agents de la GRC à Cartwright, Churchill, Forteau et Hopedale, Terre-Neuve & Labrador</p> <p>CIC⁶:</p> <p>Régions Nationales: <i>uniquement dans le contexte d'un examen d'un bureau d'entrée parachevé à l'intérieur du pays</i> Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent C&I (Poste de développement) Agent d'expertise</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
109.	L15(3)	Désignation – Monter à bord de tout moyen de transport et l’inspecter; contrôler les personnes qui s’y trouvent et leurs documents; saisir les documents; retenir le moyen de transport jusqu’à la fin de l’inspection.	<p>ASFC SEULEMENT:</p> <p>Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent C&I (Poste de développement) Agent d’exécution de la loi pour services intérieurs Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – PDE Agent d’expertise Agent d’expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent de renseignement Agent local de renseignements</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
109.			<p>Agent régional de renseignements Agent régional aux programmes Analyste de renseignements Conseiller de programmes régionaux Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes</p> <p>GRC: <u>Région du Pacifique</u> Agents de la GRC à Old Crow, Yukon</p> <p><u>Région des Prairies</u> Agents de la GRC à Igloovik Iqaluit, Kimmirut (Lake Harbour), Tununirusiq (Nanisvik), Pangnirtung, Mittimatalik (Pond Inlet), Rankin Inlet, Resolute Bay, Sachs Harbour, Taloyoak (Spence Bay) et Tuktoyaktuk, Nunavut</p> <p><u>Région de l'Atlantique</u> Agents de la GRC à Cartwright, Churchill, Forteau et Hopedale, Terre-Neuve & Labrador</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
110.	L139(1)(2)	Désignation – Fouiller une personne qui cherche à entrer au Canada, ainsi que ses bagages et son moyen de transport; autoriser toute personne du même sexe à faire la fouille.	<p>ASFC SEULEMENT:</p> <p>Régions Nationales: Agent C&I, Détention Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d’audiences Agent d’exécution de la loi pour services intérieurs Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – Détention Agent d’exécution de la loi – PDE Agent d’expertise Agent d’expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Agent régional de renseignements – Douanes Agent régional aux programmes</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
110.			<p>Analyste de renseignements Conseiller d'audiences Conseiller de programmes régionaux Conseiller principal d'audiences Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers - Douanes Inspecteur des Douanes</p> <p>Agents de sécurité engagés par contrat par l'ASFC</p> <p>GRC: <u>Région du Pacifique</u> Agents de la GRC à Old Crow, Yukon</p> <p><u>Région des Prairies</u> Agents de la GRC à Igloovik Iqaluit, Kimmirut (Lake Harbour), Tununirusiq (Nanisvik), Pangnirtung, Mittimatalik (Pond Inlet), Rankin Inlet, Resolute Bay, Sachs Harbour, Taloyoak (Spence Bay) et Tuktoyaktuk, Nunavut</p> <p><u>Région de l'Atlantique</u> Agents de la GRC à Cartwright, Churchill, Forteau et Hopedale, Terre-Neuve & Labrador</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
DEMANDE DE DOCUMENTS / D'ÉLÉMENTS DE PREUVE			
111.	L16(1)	Désignation – Déterminer quels éléments de preuve et documents sont nécessaires à un examen effectué sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile; demander à la personne examinée des éléments de preuve et des documents, y compris des photographies et des empreintes digitales.	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Agent C&I, Détention Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'audiences Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent d'expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent régional de renseignements Agent régional de renseignements – Douanes

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
111.			<p>Analyste de renseignements Analyste régional de renseignements Agent régional aux programmes Conseiller d'audiences Conseiller de programmes régionaux Conseiller en matière d'immigration Conseiller principal d'audiences Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers - Douanes Inspecteur des Douanes</p> <p>Agents de sécurité engagés par contrat par l'ASFC</p> <p>GRC: <u>Région du Pacifique</u> Agents de la GRC à Old Crow, Yukon</p> <p><u>Région des Prairies</u> Agents de la GRC à Igloovik Iqaluit, Kimmirut (Lake Harbour), Tununirusiq (Nanisvik), Pangnirtung, Mittimatalik (Pond Inlet), Rankin Inlet, Resolute Bay, Sachs Harbour, Taloyoak (Spence Bay) et Tuktoyaktuk, Nunavut</p> <p><u>Région de l'Atlantique</u> Agents de la GRC à Cartwright, Churchill, Forteau et Hopedale, Terre-Neuve & Labrador</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
111.			<p>Région Internationale: Agent d'intégrité des mouvements migratoires</p> <p>Administration Centrale: Directeur général, Direction des programmes d'exécution, Direction générale de l'exécution de la loi Directeur général, Programmes des personnes, Direction générale de l'admissibilité</p>
112.	L16(2), R30	Désignation – Demander une visite médicale aux fins d'activités exercées sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.	<p>ASFC:</p> <p>Régions Nationales: Agent C&I, Détention Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'audiences Agent de présentation des cas</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
112.			<p>Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs</p> <p>Agent d'exécution de la loi</p> <p>Agent d'exécution de la loi – Détention</p> <p>Agent d'exécution de la loi – PDE</p> <p>Agent d'expertise</p> <p>Agent d'expulsion</p> <p>Agent de liaison – Renseignements</p> <p>Agent de programme des services</p> <p>Agent régional aux programmes</p> <p>Agent de renvois et d'expulsion</p> <p>Conseiller d'audiences</p> <p>Conseiller de programmes régionaux</p> <p>Conseiller principal d'audiences</p> <p>Enquêteur</p> <p>Spécialiste de programmes</p> <p>Agent des services frontaliers</p> <p>Agent des services frontaliers – Douanes</p> <p>Inspecteur des Douanes</p> <p>GRC:</p> <p><u>Région du Pacifique</u></p> <p>Agents de la GRC à Old Crow, Yukon</p> <p><u>Région des Prairies</u></p> <p>Agents de la GRC à Igloovik Iqaluit, Kimmirut (Lake Harbour), Tununirusiq (Nanisvik), Pangnirtung, Mittimatalik (Pond Inlet), Rankin Inlet, Resolute Bay, Sachs Harbour, Taloyoak (Spence Bay) et Tuktoyaktuk, Nunavut</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
112.			<p><u>Région de l'Atlantique</u> Agents de la GRC à Cartwright, Churchill, Forteau et Hopedale, Terre-Neuve & Labrador</p> <p>CIC:</p> <p>Régions Nationales: Adjoint au conseiller en citoyenneté et immigration Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Poste de développement) Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'expertise Conseiller en matière d'immigration</p>
113.	L16(3)	Désignation – Exiger ou obtenir d'un ressortissant étranger ou d'un résident permanent tous éléments de preuve, y compris des photographies et des empreintes digitales , en vue d'établir son identité et de vérifier s'il se conforme à la loi.	<p>ASFC SEULEMENT:</p> <p>Régions Nationales: Agent C&I, Détention Agent C&I, Exécution de la loi</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
113.			Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'audiences Agent de présentation des cas Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent d'expulsions Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent de renvois et d'expulsion Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Analyste régional de renseignements Conseiller d'audiences

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
113.			<p>Conseiller de programmes régionaux Conseiller en matière d'immigration Conseiller principal d'audiences Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes</p> <p>Agents de sécurité engagés par contrat par l'ASFC</p> <p>GRC: <u>Région du Pacifique</u> Agents de la GRC à Old Crow, Yukon</p> <p><u>Région des Prairies</u> Agents de la GRC à Igloovik Iqaluit, Kimmirut (Lake Harbour), Tununirusiq (Nanisivik), Pangnirtung, Mittimatalik (Pond Inlet), Rankin Inlet, Resolute Bay, Sachs Harbour, Taloyoak (Spence Bay) et Tuktoyaktuk, Nunavut</p> <p><u>Région de l'Atlantique</u> Agents de la GRC à Cartwright, Churchill, Forteau et Hopedale, Terre-Neuve & Labrador</p> <p>Région Internationale: Agent d'intégrité des mouvements migratoires</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
INTERDICTION DE TERRITOIRE - L34, L35, L37			
114.	L44(1)	Désignation – Estimer qu’un résident permanent ou un ressortissant étranger est interdit de territoire en vertu des articles 34, 35, ou 37 de la loi; déterminer si un rapport doit être établi.	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent C&I (Poste de développement) Agent d’audiences Agent d’exécution de la loi pour services intérieurs Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – Détention Agent d’exécution de la loi – PDE Agent d’expertise Agent de liaison – Renseignements Agent de présentation des cas Agent de programme des services Agent régional aux programmes

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
114.			<p>Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Analyste régional de renseignements Conseiller d'audiences Conseiller de programmes régionaux Conseiller principal d'audiences Coordonnateur de Programmes Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers</p> <p>Administration Centrale: Directeur général, Direction du renseignement, Direction générale de l'exécution de la loi Agent de programmes, Division de la Sécurité Nationale Analyste de programmes, Division de la Sécurité Nationale Analyste de renseignements, Division de la Sécurité Nationale</p>
115.	L44(2)	Délégation – Estimer qu'est bien fondé un rapport d'interdiction de territoire concernant un résident permanent en vertu des articles 34, 35 ou 37 de la loi; transmettre le rapport à la Section de l'immigration.	<p>ASFC SEULEMENT:</p> <p>Régions Nationales: Chef Chef des Opérations Chef des Opérations de Douanes Chef du Renseignement Coordonnateur d'audiences Coordonnateur des opérations</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
115.			Directeur Directeur de district Directeur de l'exécution de la loi Directeur des Opérations Directeur des Opérations – PDE Directeur, Programmes C&I Gestionnaire Gestionnaire de Centre d'Immigration et Citoyenneté Gestionnaire de site Gestionnaire de tâches Gestionnaire de zone Gestionnaire des opérations Gestionnaire des opérations de détentions Gestionnaire, Exécution de la loi - Immigration Gestionnaire régional Gestionnaire, Service Intérieur & Exécution de la loi Gestionnaire, Opérations - Immigration Gestionnaire, PDE – Traitement des cas des réfugiés Gestionnaire des programmes régionaux Superviseur – Immigration Superviseur de l'exécution de la loi Surintendant Surintendant des Douanes Surveillant, exécution de la loi Administration Centrale: Gestionnaire, Direction du renseignement, Direction générale de l'exécution de la loi

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
116.	L44(3)	Désignation – Imposer des conditions estimées nécessaires, y compris le versement d'un dépôt ou la remise d'une garantie de respect des conditions, à un résident permanent interdit de territoire en vertu des articles 34, 35 ou 37 de la loi.	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Chef Chef des Opérations Chef des Opérations de Douanes Chef du Renseignement Coordonnateur d'audiences Coordonnateur des opérations Directeur Directeur de district Directeur de l'exécution de la loi Directeur des Opérations Directeur des Opérations – PDE Directeur, Programmes C&I Gestionnaire Gestionnaire, Centre d'Immigration et Citoyenneté Gestionnaire de site Gestionnaire de tâches Gestionnaire de zone Gestionnaire des opérations Gestionnaire des opérations de détentions Gestionnaire des programmes régionaux Gestionnaire, Exécution de la loi - Immigration Gestionnaire, Opérations - Immigration Gestionnaire, PDE – Traitement des cas des réfugiés Gestionnaire régional Gestionnaire, Service Intérieur & Exécution de la loi Superviseur – Immigration

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
116.			Superviseur de l'exécution de la loi Surintendant Surintendant des Douanes Surveillant, exécution de la loi Administration Centrale: Gestionnaire, Direction du renseignement, Direction générale de l'exécution de la loi
117.	L44(2)	Délégation – Estimer qu'est bien fondé le rapport d'interdiction de territoire concernant un ressortissant étranger en vertu des articles 34, 35 ou 37 de la loi; transmettre le rapport à la Section de l'immigration.	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Chef Chef des Opérations Chef des Opérations de Douanes Chef du Renseignement Coordonnateur d'audiences Coordonnateur des opérations Directeur Directeur de district Directeur de l'exécution de la loi Directeur des Opérations Directeur des Opérations – PDE Directeur, Programmes C&I Gestionnaire Gestionnaire, Centre d'Immigration et Citoyenneté Gestionnaire de site Gestionnaire de tâches Gestionnaire de zone

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
117.			Gestionnaire des opérations Gestionnaire des opérations de détentions Gestionnaire, Exécution de la loi - Immigration Gestionnaire, Service Intérieur & Exécution de la loi Gestionnaire, Opérations - Immigration Gestionnaire, PDE – Traitement des cas des réfugiés Gestionnaire des programmes régionaux Gestionnaire régional Superviseur – Immigration Superviseur de l'exécution de la loi Surintendant Surintendant des Douanes Surveillant, exécution de la loi Administration Centrale: Gestionnaire, Direction du renseignement, Direction générale de l'exécution de la loi
118.	L44(3)	Désignation – Imposer les conditions estimées nécessaire, y compris le versement d'un dépôt ou la remise d'une garantie de respect des conditions, à un ressortissant étranger interdit de territoire en vertu des articles 34, 35 ou 37 de la loi.	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
118.			<p>Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent d'audience Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent d'expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent local de renseignements Conseiller d'audiences Conseiller de programmes régionaux Conseiller principal d'audiences Coordonnateur de Programmes Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes</p> <p>Administration Centrale: Gestionnaire, Direction du renseignement, Direction générale de l'exécution de la loi</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
INTERDICTION DE TERRITOIRE – L36, L38, L39, L40, L41, L42			
119.	L44(1), L39, R3(1)b(ii)	Désignation – Estimer qu’un résident permanent ou un ressortissant étranger est interdit du territoire pour des motifs <u>autres que</u> ceux des articles 34, 35 ou 37 de la loi; déterminer si un rapport doit être établi.	ASFC: Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d’audiences Agent d’exécution de la loi pour services intérieurs Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – Détention Agent d’exécution de la loi – PDE Agent d’expertise Agent de présentation des cas Agent de liaison – Renseignements Agent régional aux programmes

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
119.			<p>Agent de programme des services Agent régional de renseignements Conseiller de programmes régionaux Conseiller principal d'audiences Coordonnateur de Programmes Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers - Douanes Inspecteur des Douanes</p> <p>Administration Centrale: Gestionnaire, Direction des programmes des personnes, Direction générale de l'admissibilité (Exécution de la loi pour les services intérieurs) Gestionnaire, Direction du renseignement, Direction générale de l'exécution de la loi</p> <p>CIC:</p> <p>Régions Nationales: Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
119.			<p>Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Poste de développement) Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'expertise Agent local de renseignements Conseiller d'audiences Coordonnateur de Programmes Spécialiste de programmes</p> <p>RSM⁷:</p> <p>CTD -V ⁸/Gestionnaire des opérations CTD -V /Spécialiste des programmes CTD -V /Spécialiste de la prestation des services CTD -V /Agent d'analyse stratégique CTD -V /Chef d'équipe, Salle du courrier/Service central de classement</p> <p>CTD -M⁹/Coordonnateur des opérations CTD -M/Conseiller en programmes CTD -M/Spécialiste de la prestation des services</p> <p>CTD -CRP¹⁰/Chef d'équipe, service à la clientèle CTD -CRP/Agent d'élaboration de programmes</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
120.	L44(2)	Délégation – Estimer qu’est bien fondé un rapport concernant un résident permanent au titre d’interdiction de territoire en vertu d’articles <u>autres que</u> les articles 34, 35 ou 37 de la loi; transmettre le rapport à la Section de l’immigration; prendre la mesure de renvoi réglementaire.	ASFC: Régions Nationales: Chef Chef des Opérations Chef des Opérations de Douanes Chef du Renseignement Coordonnateur d’audiences Coordonnateur des opérations Directeur Directeur de district Directeur de l’exécution de la loi Directeur des Opérations Directeur des Opérations – PDE Directeur, Programmes C&I Gestionnaire Gestionnaire, Centre d’Immigration et Citoyenneté Gestionnaire de site Gestionnaire de tâches Gestionnaire de zone Gestionnaire des opérations Gestionnaire des opérations de détentions Gestionnaire, Exécution de la loi - Immigration Gestionnaire, Service Intérieur & Exécution de la loi Gestionnaire, Opérations - Immigration Gestionnaire, PDE – Traitement des cas des réfugiés Gestionnaire régional

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
120.			<p>Gestionnaire des programmes régionaux Superviseur – Immigration Superviseur de l'exécution de la loi Surintendant Surintendant des Douanes Surveillant, exécution de la loi</p> <p>Administration Centrale: Gestionnaire, Direction des programmes de l'exécution de la loi, Direction générale de l'exécution de la loi (Exécution de la loi pour les services intérieurs)</p> <p>CIC:</p> <p>Régions Nationales: Directeur Directeur, Centre d'Immigration et Citoyenneté Directeur C&I, Programmes Directeur des Opérations Gestionnaire Gestionnaire, Centre d'Immigration et Citoyenneté Gestionnaire de site Gestionnaire régional</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
120.			RSM: CTD -V/Directeur CTD -M/Directeur Administration Centrale de CIC: Directeur, Examen des cas Directeur, Règlement des cas
121.	L44(3)	Désignation – Imposer les conditions estimées nécessaires, y compris le versement d'un dépôt ou la remise d'une garantie de respect des conditions, à un résident permanent.	ASFC: Régions Nationales: Chef Chef des Opérations Chef des Opérations de Douanes Chef du Renseignement Coordonnateur d'audiences Coordonnateur des opérations Directeur Directeur de district Directeur de l'exécution de la loi Directeur des Opérations Directeur des Opérations – PDE Directeur, Programmes C&I Gestionnaire Gestionnaire, Centre d'Immigration et Citoyenneté Gestionnaire de site Gestionnaire de tâches Gestionnaire de zone Gestionnaire des opérations

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
121.			<p>Gestionnaire des opérations de détentions Gestionnaire, Exécution de la loi - Immigration Gestionnaire, Service Intérieur & Exécution de la loi Gestionnaire, Opérations - Immigration Gestionnaire, PDE – Traitement des cas des réfugiés Gestionnaire régional Gestionnaire des programmes régionaux Superviseur – Immigration Superviseur de l'exécution de la loi Surintendant Surintendant des Douanes Surveillant, exécution de la loi</p> <p>Administration Centrale: Gestionnaire, Direction des programmes de l'exécution de la loi, Direction générale de l'exécution de la loi (Exécution de la loi pour les services intérieurs)</p> <p>CIC:</p> <p>Régions Nationales: Directeur Directeur, Centre d'Immigration et Citoyenneté Directeur C&I, Programmes Directeur des Opérations</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
121.			Gestionnaire Gestionnaire, Centre d'Immigration et Citoyenneté Gestionnaire de site Gestionnaire régional
122.	L44(2)	Délégation – Estimer bien fondé un rapport concernant un ressortissant étranger au titre d'interdiction de territoire en vertu d'articles <u>autres que</u> les articles 34, 35 ou 37 de la loi; transmettre le rapport à la Section de l'immigration; prendre la mesure de renvoi réglementaire.	ASFC: Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'audiences Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
122.			<p>Agent de liaison – Renseignements Agent de présentation des cas Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent local de renseignements Conseiller d’audiences Conseiller de programmes régionaux Conseiller principal d’audiences Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers - Douanes Inspecteur des Douanes</p> <p>Administration Centrale: Gestionnaire, Direction des programmes de l’exécution de la loi, Direction générale de l’exécution de la loi (Exécution de la loi pour les services intérieurs)</p> <p>CIC:</p> <p>Régions Nationales: Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
122.			<p>Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Poste de développement) Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'expertise Coordonnateur de Programmes Spécialiste de programmes</p> <p>RSM: CTD -M/Coordonnateur des opérations CTD -M/Conseiller en programmes CTD -M/Spécialiste de la prestation des services</p> <p>Administration Centrale de CIC: Directeur, Examen des cas Directeur, Règlement des cas</p>
123.	L44(3)	Désignation – Imposer les conditions estimées nécessaires, y compris le versement d'un dépôt ou la remise d'une garantie de respect des conditions, à un ressortissant étranger.	<p>ASFC:</p> <p>Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I (Fonction Temporaire)</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
123.			<p>Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement</p> <p>Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement</p> <p>Agent d'audiences</p> <p>Agent de présentation des cas</p> <p>Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs</p> <p>Agent d'exécution de la loi</p> <p>Agent d'exécution de la loi – Détention</p> <p>Agent d'exécution de la loi – PDE</p> <p>Agent d'expertise</p> <p>Agent d'expulsion</p> <p>Agent de liaison – Renseignements</p> <p>Agent de programme des services</p> <p>Agent régional aux programmes</p> <p>Agent local de renseignements</p> <p>Conseiller d'audiences</p> <p>Conseiller de programmes régionaux</p> <p>Conseiller principal d'audiences</p> <p>Coordonnateur de Programmes</p> <p>Enquêteur</p> <p>Spécialiste de programmes</p> <p>Agent des services frontaliers</p> <p>Administration Centrale: Gestionnaire, Direction des programmes de l'exécution de la loi, Direction générale de l'exécution de la loi (Exécution de la loi pour les services intérieurs)</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
123.			<p>CIC:</p> <p>Régions Nationales: Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Poste de développement) Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'expertise</p>
124.	R228(4) <i>b</i>)	Désignation – Estimer que le ressortissant étranger n'est pas en mesure de comprendre la nature de la procédure.	<p>ASFC:</p> <p>Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
124.			<p>Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'audiences Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent d'expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de présentation des cas Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent de renvois et d'expulsion Agent local de renseignements Conseiller d'audiences Conseiller de programmes régionaux Conseiller principal d'audiences Coordonnateur de Programmes Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers</p> <p>Administration Centrale: Gestionnaire, Direction des programmes de l'exécution de la loi, Direction générale de l'exécution de la loi (Exécution de la loi pour les services intérieurs)</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
124.			<p>CIC:</p> <p>Régions Nationales: Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Poste de développement) Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'expertise</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
SURSIS ET EXÉCUTION DES MESURES DE RENVOI			
125.	R230c)	Délégation – Imposer ou révoquer un sursis à une mesure de renvoi vers un pays ou un lieu donné.	ASFC SEULEMENT: Administration Centrale: Directeur général, Direction des programmes d'exécution de la loi, Direction générale de l'exécution de la loi
126.	L50e)	Désignation – Surseoir à une mesure de renvoi et déterminer la durée du sursis.	ASFC SEULEMENT: Administration Centrale: Directeur général, Direction des programmes d'exécution de la loi, Direction générale de l'exécution de la loi
127.	R238	Désignation – Prendre une décision concernant l' exécution volontaire d'une mesure de renvoi; approuver ou refuser le choix de destination.	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
127.			Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi Agent d'expertise Agent d'expulsions Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent de renvois et d'expulsion Conseiller de programmes régionaux Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Administration Centrale: Gestionnaire, Direction du renseignement, Direction générale de l'exécution de la loi
128.	R239	Délégation – Exécuter une mesure de renvoi.	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
128.			<p>Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent d'expulsion Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent de renvois et d'expulsion Conseiller de programmes régionaux Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes</p> <p>Agents de sécurité engagés par contrat par l'ASFC</p> <p>Administration Centrale: Gestionnaire, Direction du renseignement, Direction générale de l'exécution de la loi</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
129.	R240(1)a)	Désignation – Confirmer le départ du Canada à un point d'entrée.	<p>ASFC SEULEMENT:</p> <p>Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent d'expulsion Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent de renvois et d'expulsion Conseiller de programmes régionaux Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers</p> <p>Agents de sécurité engagés par contrat par l'ASFC</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
130.	R240(2)	Désignation – Exécuter la mesure de renvoi à l’extérieur du Canada.	<p>ASFC:</p> <p>Région Internationale: Agent d’intégrité des mouvements migratoires</p> <p>CIC:</p> <p>Région Internationale: Agent d’immigration Agent d’immigration principal Gestionnaire d’opérations Gestionnaire adjoint du programme Gestionnaire du programme d’immigration</p> <p>AEC¹¹: Agent des visas diplomatiques</p> <p>PEL¹²: Agent chargé des non-immigrants (NIO) Agent du programme d’immigration (IPO) Agent d’immigration désigné (DIO)</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
131.	R241(2)(3)	Délégation – Renvoyer un ressortissant étranger vers un pays choisi conformément au paragraphe 241(2) du règlement ou déterminé en vertu du paragraphe 241(3) du règlement.	<p>ASFC SEULEMENT:</p> <p>Régions Nationales: Directeur de district Directeur, Exécution de la loi Directeur, Centre d'exécution de la loi de la région du Pacifique Directeur régional Directeur régional - Douanes Directeur général régional</p> <p>Administration Centrale: Gestionnaire, Direction du renseignement, Direction générale de l'exécution de la loi</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
ARRESTATION / DÉTENTION			
132.	L55(1)	Désignation – Émettre un mandat pour l’arrestation et la détention d’un résident permanent .	<p>ASFC SEULEMENT:</p> <p>Régions Nationales: Chef Chef des Opérations Chef des Opérations de Douanes Chef du Renseignement Coordonnateur d’audiences Directeur Directeur de district Directeur de l’exécution de la loi Directeur des Opérations Directeur des Opérations – PDE Directeur, Détentions – PDE Gestionnaire Gestionnaire de Centre d’Immigration et Citoyenneté Gestionnaire, Enquêtes des douanes Gestionnaire de site Gestionnaire de zone Gestionnaire des opérations Gestionnaire des opérations de détentions Gestionnaire, Exécution de la loi - Immigration Gestionnaire, Service Intérieur & Exécution de la loi Gestionnaire, Opérations – Immigration Gestionnaire, PDE – Traitement des cas des réfugiés</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
132.			Gestionnaire régional Gestionnaire des programmes régionaux Administration Centrale: Gestionnaire, Direction du renseignement, Direction générale de l'exécution de la loi
133.	L55(1)	Désignation – Émettre un mandat pour l'arrestation et la détention d'un ressortissant étranger .	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'audiences Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent de liaison – Renseignements

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
133.			Agent de présentation des cas Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent de renseignements Agent régional de renseignements Conseiller d'audiences Conseiller de programmes régionaux Conseiller principal d'audiences Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers
134.	L55(2)	Désignation – Arrêter et détenir un ressortissant étranger qui n'est pas une personne protégée.	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Agent C&I, Détentions Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'audiences Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
134.			<p>Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent de liaison – Renseignements Agent de présentation des cas Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent de renseignements Agent régional de renseignements Analyste de renseignements Conseiller d'audiences Conseiller de programmes régionaux Conseiller principal d'audiences Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers</p> <p>GRC: <u>Région du Pacifique</u> Agents de la GRC à Old Crow, Yukon</p> <p><u>Région des Prairies</u> Agents de la GRC à Igloovik Iqaluit, Kimmirut (Lake Harbour), Tununirusiq (Nanisvik), Pagnirtung, Mittimatalik (Pond Inlet), Rankin Inlet, Resolute Bay, Sachs Harbour, Taloyoak (Spence Bay) et Tuktoyaktuk, Nunavut</p> <p><u>Région de l'Atlantique</u> Agents de la GRC à Cartwright, Churchill, Forteau et Hopedale, Terre-Neuve & Labrador</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
134.			Agents autorisés à exécuter la Loi en vertu du paragraphe 138(1)
135.	L55(3)	Désignation – Détenir un résident permanent ou un ressortissant étranger à son entrée au Canada.	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent de renseignements Agent régional de renseignements Conseiller de programmes régionaux Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
135.			<p>GRC: <u>Région du Pacifique</u> Agents de la GRC à Old Crow, Yukon</p> <p><u>Région des Prairies</u> Agents de la GRC à Igloovik Iqaluit, Kimmirut (Lake Harbour), Tununirusiq (Nanisvik), Pangnirtung, Mittimatalik (Pond Inlet), Rankin Inlet, Resolute Bay, Sachs Harbour, Taloyoak (Spence Bay) et Tuktoyaktuk, Nunavut</p> <p><u>Région de l'Atlantique</u> Agents de la GRC à Cartwright, Churchill, Forteau et Hopedale, Terre-Neuve & Labrador</p>
136.	L55(4)	Désignation – Aviser la Section de l'immigration de la mise en détention d'une personne.	<p>ASFC SEULEMENT:</p> <p>Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
136.			<p>Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'audiences Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent de présentation des cas Agent de programme des services Agent régional aux programmes Conseiller d'audiences Conseiller de programmes régionaux Conseiller principal d'audiences Coordonnateur de Programmes Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes</p> <p>GRC: <u>Région du Pacifique</u> Agents de la GRC à Old Crow, Yukon</p> <p><u>Région des Prairies</u> Agents de la GRC à Igloovik Iqaluit, Kimmirut (Lake Harbour), Tununirusiq (Nanisvik), Pangnirtung, Mittimatalik (Pond Inlet), Rankin Inlet, Resolute Bay, Sachs Harbour, Taloyoak (Spence Bay) et Tuktoyaktuk, Nunavut</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
136.			<p><u>Région de l'Atlantique</u> Agents de la GRC à Cartwright, Churchill, Forteau et Hopedale, Terre-Neuve & Labrador</p> <p>Agents autorisés à exécuter la Loi en vertu du paragraphe 138(1)</p>
137.	L56	<p>Désignation – Mettre en liberté un résident permanent ou un ressortissant étranger; assortir la mise en liberté de conditions, y compris le versement d'un dépôt ou la remise d'une garantie de respect des conditions.</p>	<p>ASFC SEULEMENT:</p> <p>Régions Nationales: Agent C&I, Détentions Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'audiences Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent de liaison – Renseignements</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
137.			<p>Agent de présentation des cas Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent de renseignements Agent régional de renseignements Conseiller d'audiences Conseiller de programmes régionaux Conseiller principal d'audiences Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes</p> <p>Administration Centrale: Gestionnaire, Direction du renseignement, Direction générale de l'exécution de la loi</p>
138.	L57(3)	Désignation – Amener un résident permanent ou un ressortissant étranger devant la Section de l'immigration ou au lieu précisé par celle-ci pour un examen des motifs de la détention.	<p>ASFC SEULEMENT:</p> <p>Régions Nationales: Agent C&I, Détentions Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
138.			<p>Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE</p> <p>Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement</p> <p>Agent C&I (Fonction Temporaire)</p> <p>Agent d'audience</p> <p>Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs</p> <p>Agent d'exécution de la loi</p> <p>Agent d'exécution de la loi – Détention</p> <p>Agent d'exécution de la loi – PDE</p> <p>Agent d'expertise</p> <p>Agent de présentation des cas</p> <p>Agent de programme des services</p> <p>Agent régional aux programmes</p> <p>Agent de renseignements</p> <p>Conseiller de programmes régionaux</p> <p>Enquêteur</p> <p>Spécialiste de programmes</p> <p>Agent des services frontaliers</p> <p>Agent des services frontaliers – Douanes</p> <p>Inspecteur des Douanes</p> <p>Agents de sécurité engagés par contrat par l'ASFC</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
139.	L58(1)c)	Délégation – Effectuer une enquête sur la base d’un soupçon raisonnable pour déterminer si le résident permanent ou le ressortissant étranger est interdit de territoire pour des motifs de sécurité ou de violation des droits de la personne ou du droit international.	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d’audiences Agent d’exécution de la loi pour services intérieurs Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – Détention Agent d’exécution de la loi – PDE Agent d’expertise Agent d’expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent de renseignements Agent local de renseignements Conseiller d’audiences Conseiller de programmes régionaux

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
139.			Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Administration Centrale: Agent de programmes, Division de la Sécurité Nationale Analyste de programmes, Division de la Sécurité Nationale Analyste de renseignements, Division de la Sécurité Nationale
140.	L58(1)d)	Délégation – Estimer que l' identité d'un ressortissant étranger peut être ou non établie.	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Chef Chef des Opérations Chef des Opérations de Douanes Chef du Renseignement Coordonnateur d'audiences Directeur Directeur de district Directeur de l'exécution de la loi Directeur des opérations Gestionnaire Gestionnaire de Centre d'Immigration et Citoyenneté Gestionnaire de site Gestionnaire de zone Gestionnaire des opérations Gestionnaire des opérations de détentions

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
140.			Gestionnaire, Enquêtes Gestionnaire, Exécution de la loi - Immigration Gestionnaire régional Gestionnaire, Service Intérieur & Exécution de la loi Gestionnaire, Opérations - Immigration Gestionnaire, PDE – Traitement des cas des réfugiés Gestionnaire des programmes régionaux
141.	L59	Désignation – Recevoir un détenu à l’expiration de la période de détention.	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Agent C&I, Détention Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent d’exécution de la loi pour services intérieurs Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – Détention Agent d’exécution de la loi – PDE Agent d’expertise Agent de détention Agent régional aux programmes Conseiller de programmes régionaux Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agents de sécurité engagés par contrat par l’ASFC

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
142.	L84(1)	Délégation – Sur demande d’un résident permanent ou d’un ressortissant étranger, le remettre en liberté afin qu’il puisse quitter le Canada.	<p>ASFC SEULEMENT:</p> <p>Administration Centrale: Directeur général, Direction des programmes d’exécution de la loi, Direction générale de l’exécution de la loi Directeur général, Direction du renseignement, Direction générale de l’exécution de la loi</p>
143.	L142	Désignation – Ordonner à un agent de la paix ou à un responsable d’un poste d’attente d’exécuter un mandat ou une ordonnance écrite d’arrestation, de détention ou de renvoi à l’égard d’un ressortissant étranger.	<p>ASFC SEULEMENT:</p> <p>Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d’audiences Agent d’exécution de la loi pour services intérieurs Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – Détention Agent d’exécution de la loi – PDE</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
143.			Agent d'expertise Agent d'expulsion Agent de présentation des cas Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Conseiller d'audiences Conseiller de programmes régionaux Conseiller principal d'audiences Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes Administration Centrale: Gestionnaire, Division des renseignements frontières

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
SAISIES			
144.	L140(1)	Désignation – Saisir et retenir un moyen de transport.	<p>ASFC SEULEMENT:</p> <p>Régions Nationales: Agent C&I, Détentions Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d’audiences Agent d’exécution de la loi pour services intérieurs Agent d’exécution de la loi – Détention Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – PDE Agent d’expertise Agent d’expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent local de renseignements Analyste de renseignements</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
144.			Conseiller d'audiences Conseiller de programmes régionaux Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agents autorisés à exécuter la Loi en vertu du paragraphe 138(1)
145.	L140(1)	Désignation – Saisir et retenir un document ou autre objet qui n'est <u>pas</u> un moyen de transport.	ASFC: Régions Nationales: Agent C&I, Détentions Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'audiences Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi – PDE

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
145.			<p>Agent d'expertise Agent d'expulsion Agent de la contrefaçon Agent de liaison – Renseignements Agent de présentation des cas Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent de renseignement Agent de renvois et d'expulsion Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Agent régional de renseignements – Douanes Analyste de renseignements Conseiller d'audiences Conseiller de programmes régionaux Conseiller en matière d'immigration Conseiller principal d'audiences Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers - Douanes Inspecteur des Douanes</p> <p>Région Internationale: Agent d'intégrité des mouvements migratoires</p> <p>Agents autorisés à exécuter la Loi en vertu du paragraphe 138(1)</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
145.			<p>CIC:</p> <p>Régions Nationales: Adjoint au conseiller en citoyenneté et immigration Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent C&I (Poste de développement) Agent d'examen des risques avant renvoi (ERAR) Agent d'expertise Conseiller en matière d'immigration Coordonnateur de Programmes Spécialiste de programmes</p> <p>Région Internationale de CIC: Agent d'immigration Agent d'immigration principal Gestionnaire des opérations</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
145.			<p>Gestionnaire adjoint du programme Gestionnaire du programme d'immigration</p> <p>AEC: Agent des visas diplomatiques</p> <p>PEL: Agent chargé des non-immigrants (NIO) Agent du programme d'immigration (IPO) Agent d'immigration désigné (DIO)</p> <p>RSM: CTD -V/Gestionnaire des opérations CTD -V/Spécialiste des programmes CTD -V/Spécialiste de la prestation des services CTD -V/Agent d'analyse stratégique CTD -V/Chef d'équipe, Salle du courrier/Service central de classement</p> <p>CPC-M/Coordonnateur des opérations CPC-M/Conseiller en programmes CPC-M/Spécialiste de la prestation des services</p> <p>CPC-CRP/Agent, service à la clientèle CPC-CRP/Chef d'équipe, service à la clientèle CPC-CRP/Agent d'élaboration de programmes CPC-CRP/Chef d'équipe</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
146.	R253(1)	Désignation – Donner au propriétaire légitime un avis et les motifs de la saisie.	<p>ASFC:</p> <p>Régions Nationales: Agent C&I, Détentions Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d’audience Agent d’exécution de la loi pour services intérieurs Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – Détention Agent d’exécution de la loi – PDE Agent d’expertise Agent d’expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de présentation des cas Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent de renseignement Agent de renvois et d’expulsion</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
146.			<p>Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Agent régional de renseignements – Douanes Analyste de renseignements Conseiller d’audiences Conseiller de programmes régionaux Conseiller principal d’audiences Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers</p> <p>Région Internationale: Agent d’intégrité des mouvements migratoires</p> <p>CIC:</p> <p>Régions Nationales: Adjoint au conseiller en citoyenneté et immigration Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire)</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
146.			<p>Agent C&I (Poste de développement) Agent d'examen des risques avant renvoi (ERAR) Agent d'expertise Conseiller en matière d'immigration Coordonnateur de Programmes Spécialiste de programmes</p> <p>Région Internationale: Agent d'immigration Agent d'immigration principal Gestionnaire des opérations Gestionnaire adjoint du programme Gestionnaire du programme d'immigration</p> <p>AEC: Agent des visas diplomatiques</p> <p>PEL: Agent chargé des non-immigrants (NIO) Agent du programme d'immigration (IPO) Agent d'immigration désigné (DIO)</p> <p>RSM: CTD -V/Gestionnaire des opérations CTD -V/Spécialiste des programmes CTD -V/Spécialiste de la prestation des services CTD -V/Agent d'analyse stratégique CTD -V/Chef d'équipe, Salle du courrier/Service central de classement</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
146.			CTD -M/Coordonnateur des opérations CTD -M/Conseiller en programmes CTD -M/Spécialiste de la prestation des services CTD -CRP/Agent, service à la clientèle CTD -CRP/Chef d'équipe, service à la clientèle CTD -CRP/Agent d'élaboration de programmes CTD -CRP/Chef d'équipe
147.	R253(2), R257	Désignation – Disposer du moyen de transport, du document ou autre objet saisis	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Chef Chef des Opérations Chef des Opérations de Douanes Chef du Renseignement Coordonnateur d'audiences Directeur Directeur de district Directeur, Détentions – PDE Directeur de l'exécution de la loi Directeur des Opérations Directeur des Opérations – PDE Gestionnaire Gestionnaire de Centre d'Immigration et Citoyenneté Gestionnaire de site Gestionnaire de zone Gestionnaire des opérations

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
147.			Gestionnaire des opérations de détentions Gestionnaire, Enquêtes Gestionnaire, Exécution de la loi – Immigration Gestionnaire, Service Intérieur & Exécution de la loi Gestionnaire, Opérations - Immigration Gestionnaire régional Gestionnaire des programmes régionaux
148.	R253(2), R257	Désignation – Disposer du document ou autre objet saisi qui <u>n'est pas</u> un moyen de transport.	ASFC: Régions Nationales: Agent C&I, Détentions Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'audience Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
148.			Agent d'exécution de la loi – Détenion Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent d'expulsion Agent de la contrefaçon Agent de liaison – Renseignements Agent de renseignement Agent de présentation des cas Agent de renvois et d'expulsion Agent local de renseignements Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent régional de renseignements Agent régional de renseignements – Douanes Analyste de renseignements Conseiller d'audiences Conseiller de programmes régionaux Conseiller en matière d'immigration Conseiller principal d'audiences Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers - Douanes Inspecteur des Douanes Région Internationale: Agent d'intégrité des mouvements migratoires

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
148.			<p>CIC:</p> <p>Régions Nationales: Adjoint au conseiller en citoyenneté et immigration Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Poste de développement) Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'examen des risques avant renvoi (ERAR) Conseiller en matière d'immigration Coordonnateur de Programmes Spécialiste de programmes</p> <p>Région Internationale: Agent d'immigration Agent d'immigration principal Gestionnaire d'opérations Gestionnaire adjoint du programme Gestionnaire du programme d'immigration</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
148.			<p>AEC: Agent des visas diplomatiques</p> <p>PEL: Agent chargé des non-immigrants (NIO) Agent du programme d'immigration (IPO) Agent d'immigration désigné (DIO)</p> <p>RSM: CTD -V/Gestionnaire des opérations CTD -V/Specialiste des programmes CTD -V/Specialiste de la prestation des services CTD -V/Agent d'analyse stratégique CTD -V/Chef d'équipe CTD -V/Chef d'équipe, Salle du courrier/Service central de classement</p> <p>CTD -M/Coordonnateur des opérations CTD -M/Conseiller en programmes CTD -M/Specialiste de la prestation des services</p> <p>CPC-CRP/Agent, service à la clientèle CPC-CRP/Chef d'équipe, service à la clientèle CPC-CRP/Agent d'élaboration de programmes CPC-CRP/Chef d'équipe</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
149.	R254(2) <i>b</i>)	Désignation – Déterminer, à l'égard de la saisie d'un moyen de transport en vertu de l'article 140 de la loi, si le recouvrement de la créance ne pose pas un risque sensible .	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Directeur de district Directeur régional Directeur régional - Douanes Directeur régional – Exécution de la loi Directeur général régional

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
TRANSPORTEURS COMMERCIAUX			
150.	L148(1)a)	Désignation – Ordonner au propriétaire ou à l’exploitant d’un véhicule ou d’une installation de transport et à son mandataire de ne pas transporter au Canada une personne donnée.	ASFC: Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d’exécution de la loi pour services intérieurs Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – Détention Agent d’exécution de la loi – PDE Agent d’expertise Agent d’expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Analyste de renseignements Conseiller de programmes régionaux Coordonnateur de Programmes

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
150.			<p>Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes</p> <p>Région Internationale: Agent d'intégrité des mouvements migratoires</p> <p>Administration centrale: Gestionnaire, Direction du renseignement, Direction générale de l'exécution de la loi</p> <p>CIC:</p> <p>Régions Nationales: Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Poste de développement) Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'expertise Coordonnateur de Programmes Spécialiste de programmes</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
150.			<p>Région Internationale: Agent d'immigration Agent d'immigration principal Gestionnaire d'opérations Gestionnaire adjoint du programme Gestionnaire du programme d'immigration</p> <p>FAC: Agent des visas diplomatiques</p>
151.	L148(1)f)	Désignation – Ordonner au propriétaire ou à l'exploitant d'un véhicule ou d'une installation de transport et à son mandataire de transporter hors du Canada une personne visée.	<p>ASFC SEULEMENT:</p> <p>Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
151.			Agent d'expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent de renvois et d'expulsion Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Analyste de renseignements Conseiller de programmes régionaux Coordonnateur de Programmes Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers
152.	R261(1)	Désignation – Informer un transporteur commercial qu'il a satisfait à son obligation de détenir une personne.	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
152.			Agent d'exécution de la loi – Détenion Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent d'expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent de renvois et d'expulsion Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Conseiller de programmes régionaux Coordonnateur de Programmes Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers
153.	R262, R264, R266, R267, R268(1)	Désignation – Demander à un transporteur commercial : <ul style="list-style-type: none"> • de rassembler tous les membres d'équipage à bord d'un navire; • de fournir des renseignements par écrit au sujet d'un ressortissant étranger qui a cessé d'être un membre d'équipage; • de fournir un rapport écrit concernant tout passager clandestin; • de fournir les informations réglementaires 	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire)

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
153.			Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent d'expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent de renvois et d'expulsion Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Conseiller de programmes régionaux Coordonnateur de Programmes Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers
154.	R269(1)(2)	Désignation – Demander qu'un transporteur commercial fournisse, par écrit, les renseignements préalables sur chaque passager qui arrivera au Canada et les renseignements de réservation sur chaque passager qui sera transporté au Canada.	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
154.			<p>Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent d'expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent de renvois et d'expulsion Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Conseiller de programmes régionaux Coordonnateur de Programmes Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes</p> <p>Région Internationale: Agent d'intégrité des mouvements migratoires</p> <p>Administration Centrale: Gestionnaire, Division des renseignements frontières</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
155.	R276(1)a(4)	Désignation – Aviser le transporteur commercial qu’il est ou peut être tenu de transporter et d’escorter un ressortissant étranger hors du Canada ; accepter ou refuser les arrangements proposés; aviser par écrit le transporteur de la décision; renvoyer le ressortissant étranger du Canada aux frais du transporteur.	<p>ASFC SEULEMENT:</p> <p>Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d’exécution de la loi pour services intérieurs Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – Détention Agent d’exécution de la loi – PDE Agent d’expertise Agent d’expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent de renvois et d’expulsion Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Conseiller de programmes régionaux Coordonnateur de Programmes Enquêteur</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
155.			Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes
156.	R276(1) <i>b</i>)	Désignation – Déterminer qu'un étranger doit être escorté lorsqu'un transporteur commercial doit le transporter hors du Canada.	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Chef Chef des Opérations Chef des Opérations de Douanes Chef du Renseignement Coordonnateur d'audiences Directeur Directeur, Détentions – PDE Directeur de district Directeur de l'exécution de la loi Directeur des Opérations Directeur des Opérations – PDE Gestionnaire Gestionnaire de Centre d'Immigration et Citoyenneté Gestionnaire de site Gestionnaire de zone Gestionnaire des opérations Gestionnaire des opérations de détentions

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
156.			Gestionnaire, Exécution de la loi - Immigration Gestionnaire, Service Intérieur & Exécution de la loi Gestionnaire, Opérations - Immigration Gestionnaire, PDE – Traitement des cas des réfugiés Gestionnaire régional Gestionnaire des programmes régionaux
157.	R279(1)(2)	Délégation – Imposer des frais administratifs à un transporteur commercial.	ASFC SEULEMENT: Administration Centrale: Agent de programmes, Direction du développement des politiques et programmes, Direction générale de l'exécution de la loi (limité à l'Unité des transports)
158.	R280(2), R282(2), R283(1)(2)(4)	Délégation – Conclure un protocole d'entente avec un transporteur commercial; prendre en considération les observations que le transporteur a présentées par écrit au sujet de l'imposition de frais administratifs; aviser par écrit le transporteur de la décision; exiger qu'un transporteur fournisse une garantie d'exécution de ses obligations aux termes des alinéas 148(1)a) à g); déterminer le montant de la garantie exigée du transporteur; juger que la garantie n'est plus nécessaire.	ASFC SEULEMENT: Administration Centrale: Gestionnaire de programmes, Direction du développement des politiques et programmes, Direction générale de l'exécution de la loi (limité à l'Unité des transports)

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
159.	L148(2)	Désignation – Déterminer que le propriétaire ou l’exploitant d’un véhicule ou d’une installation de transport ou son mandataire a omis de se conformer à une obligation aux termes de la loi.	<p>ASFC SEULEMENT:</p> <p>Régions Nationales: Directeur Directeur de District Directeur, Exécution de la loi Directeur des Opérations Directeur, Centre d’exécution de la loi de la région du Pacifique Directeur régional Directeur régional - Douanes Directeur régional – Exécution de la loi Directeur général régional</p> <p>Administration Centrale: Gestionnaire de programmes, Direction du développement des politiques et programmes, Direction générale de l’exécution de la loi (limité à l’Unité des transports)</p>
160.	L148(2)	Désignation – Saisir, retenir ou confisquer au profit de Sa Majesté du chef du Canada tout ou partie d’une sûreté fournie par le propriétaire ou l’exploitant d’un véhicule ou d’une installation de transport et son mandataire.	<p>ASFC SEULEMENT:</p> <p>Administration Centrale: Gestionnaire de programmes, Direction du développement des politiques et programmes, Direction générale de l’exécution de la loi (limité à l’Unité des transports)</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
161.	L148(2)	Désignation – Saisir, retenir ou confisquer au profit de Sa Majesté du chef du Canada tout véhicule ou toute marchandise appartenant ou exploitée par le propriétaire ou par l’exploitant d’un véhicule ou d’une installation de transport ou par son mandataire.	<p>ASFC SEULEMENT:</p> <p>Régions Nationales: Directeur Directeur de District Directeur, Exécution de la loi Directeur des Opérations Directeur, Centre d’exécution de la loi de la région du Pacifique Directeur, Vancouver-Métro Directeur régional Directeur régional - Douanes Directeur régional – Exécution de la loi Directeur général régional</p> <p>Administration Centrale: Directeur général, Direction des programmes d’exécution de la loi, Direction générale de l’exécution de la loi Gestionnaire de programmes, Direction du développement des politiques et programmes, Direction générale de l’exécution de la loi (limité à l’Unité des transports)</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
162.	R286(1)	Désignation – Faire des efforts raisonnables pour identifier le propriétaire de l’objet saisi et l’aviser de la saisie.	<p>ASFC SEULEMENT:</p> <p>Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d’exécution de la loi pour services intérieurs Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – Détention Agent d’exécution de la loi – PDE Agent d’expertise Agent d’expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent de renvois et d’expulsion Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Analyste de renseignements Conseiller de programmes régionaux Coordonnateur de Programmes</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
162.			Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers
163.	R286(2)a)(i)	Désignation – Déterminer la valeur de l’objet saisi en vertu du paragraphe 148(2) de la loi.	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d’exécution de la loi pour services intérieurs Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – Détention Agent d’exécution de la loi – PDE Agent d’expertise Agent d’expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent de renvois et d’expulsion Agent local de renseignements Agent régional de renseignements

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
163.			Analyste de renseignements Conseiller de programmes régionaux Coordonnateur de Programmes Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes
164.	R287(1)	Désignation – Aviser le transporteur que l’objet saisi sera vendu .	ASF C SEULEMENT: Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d’exécution de la loi pour services intérieurs Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – Détention Agent d’exécution de la loi – PDE Agent d’expertise Agent d’expulsion Agent de liaison – Renseignements

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
164.			Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent de renvois et d'expulsion Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Analyste de renseignements Conseiller de programmes régionaux Coordonnateur de Programmes Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers
165.	R286(2)a)	Désignation – Disposer d'un objet saisi en vertu du paragraphe 148(2) de la loi en le restituant au transporteur.	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Directeur Directeur de District Directeur, Exécution de la loi Directeur des Opérations Directeur, Centre d'exécution de la loi de la région du Pacifique Directeur régional Directeur régional - Douanes Directeur régional – Exécution de la loi Directeur général régional Administration Centrale: Directeur général, Direction des programmes d'exécution de la loi, Direction générale de l'exécution de la loi

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
165.			Gestionnaire de programmes, Direction du développement des politiques et programmes, Direction générale de l'exécution de la loi (limité à l'Unité des transports)
166.	R287	Désignation – Disposer d'un objet saisi en vertu du paragraphe 148(2) de la loi en le vendant .	<p>ASFC SEULEMENT:</p> <p>Régions Nationales: Directeur Directeur de District Directeur, Exécution de la loi Directeur des Opérations Directeur, Centre d'exécution de la loi de la région du Pacifique Directeur régional Directeur régional - Douanes Directeur régional – Exécution de la loi Directeur général régional</p> <p>Administration Centrale: Directeur général, Direction des programmes d'exécution de la loi, Direction générale de l'exécution de la loi Gestionnaire de programmes, Direction du développement des politiques et programmes, Direction générale de l'exécution de la loi (limité à l'Unité des transports)</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
AUDIENCES, APPELS ET RÉVISIONS JUDICIAIRES			
167.	L63(5)	Délégation – Interjeter appel à la Section d’appel de l’immigration de la décision rendue par la Section de l’immigration dans le cadre d’une audience d’interdiction de territoire.	ASFC: Administration Centrale: Conseiller principal des politiques et litiges, Division de la sécurité nationale, Direction du renseignement CIC: Administration Centrale: Directeur, Gestion des litiges
168.	L86(1)	Délégation – Demander l’interdiction de la divulgation des renseignements pendant une audience d’interdiction de territoire, un examen des motifs de détention ou un appel à la Section d’appel de l’immigration en vertu des paragraphes 63(2), (3) ou (5) de la loi.	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Agent d’audiences Conseiller d’audiences Conseiller principal d’audiences
169.	L108(2), L109(1)	Délégation – Demander à la Section de la protection des réfugiés d’ abroger le statut de réfugié ou d’ annuler une décision accordant le statut de réfugié.	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Agent d’audiences Conseiller d’audiences Conseiller principal d’audiences

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
170.	L169e)	Délégation – Demander les motifs, au nom du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, d'une décision de la Section de la protection des réfugiés; demander les documents et les renseignements fournis par le demandeur.	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent d'audience Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – PDE Agent de liaison – Renseignements Agent de présentation des cas Agent régional de renseignements Agent régional aux programmes Analyste de renseignements Analyste régional de renseignements Conseiller d'audiences Conseiller de programmes régionaux Conseiller principal d'audiences Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
171.	L170f)	Délégation – Aviser la Section de la protection des réfugiés de l'intention d' intervenir .	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent d'audience Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – PDE Conseiller d'audiences Conseiller principal d'audiences Enquêteur

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
DIVERS			
172.	L138(1)	Désignation – Autoriser un agent à exercer les attributions d'un agent de la paix pour faire appliquer la loi.	ASFC SEULEMENT: Administration Centrale: Directeur général, Direction des programmes d'exécution, Direction générale de l'exécution de la loi Directeur général, Direction du renseignement, Direction générale de l'exécution de la loi
173.	L138(2)	Désignation – En cas d' urgence , requérir l'assistance dans l'exercice de ses fonctions d'une personne, sous la responsabilité du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile en vertu de la loi, pour une période maximale de 48 heures.	ASFC SEULEMENT: Régions Nationales: Agent C&I, Détention Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'audiences Agent d'exécution de la loi pour services intérieurs Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
173.			<p>Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent d'expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de présentation des cas Agent de programme des services Agent régional aux programmes Agent de renseignements Agent de renvois et d'expulsion Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Agent régional de renseignements – Douanes Analyste de renseignements Analyste régional de renseignements Conseiller d'audiences Conseiller de programmes régionaux Conseiller principal d'audiences Coordonnateur de Programmes Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes</p> <p>Région Internationale: Agent d'intégrité des mouvements migratoires</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
174.	L138(2)	Délégation – Approuver la poursuite de l’assistance demandée dans l’exercice de ses fonctions d’une personne, sous la responsabilité de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile en vertu de la Loi, après la période maximale de 48 heures.	<p>ASFC SEULEMENT:</p> <p>Régions Nationales: Chef Chef des Opérations Chef des Opérations de Douanes Chef du Renseignement Coordonnateur d’audiences Directeur Directeur de district Directeur, Détentions – PDE Directeur de l’exécution de la loi Directeur des Opérations Directeur des Opérations – PDE Directeur, Renseignements Frontaliers Gestionnaire Gestionnaire de Centre d’Immigration et Citoyenneté Gestionnaire de site Gestionnaire de zone Gestionnaire des opérations Gestionnaire des opérations de détentions Gestionnaire des programmes régionaux Gestionnaire, Exécution de la loi - Immigration Gestionnaire, Opérations – Immigration Gestionnaire, PDE – Traitement des cas des réfugiés Gestionnaire régional Gestionnaire, Service Intérieur & Exécution de la loi</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
174.			Administration Centrale: Directeur général, Direction des programmes d'exécution de la loi, Direction générale de l'exécution de la loi Directeur général, Direction du renseignement, Direction générale de l'exécution de la loi
175.	L146(1), L147(1)(2)	Délégation – Constater par certificat le montant de tout ou partie d'une somme payable en vertu de la loi à titre de créance de Sa Majesté; ordonner qu'un paiement soit fait au receveur général par une personne qui doit ou devra bientôt verser une somme à une personne tenue d'effectuer un versement en vertu de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> pour une activité exercée sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.	ASFC SEULEMENT: Administration Centrale: Directeur, Division de la comptabilité intégrée et politiques, Direction des finances, Direction générale du Contrôle Gestionnaire, Comptabilité intégrée, Direction des finances, Direction générale du Contrôle

Agence des services frontaliers du Canada

Table de concordance

Désignations des agents et délégations des attributions
LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

Anciens points	Nouveaux points
Nouveau	103.
Nouveau	106.
Nouveau	124.
Nouveau	142.
1.	CIC*
2.	CIC
3.	CIC
4.	CIC
5.	CIC
6.	CIC
7.	CIC
8.	CIC
9.	CIC
10.	CIC
11.	CIC
12.	CIC
13.	CIC
14.	CIC
15.	CIC
16.	CIC
17.	108.
18.	CIC
19.	CIC
20.	CIC
21.	CIC
22.	CIC
23.	CIC
24.	CIC
25.	CIC
26.	109.

Anciens points	Nouveaux points
27.	107.
28.	111.
29.	112.
30.	113.
31.	108.
32.	CIC
33.	108.
34.	CIC
35.	CIC
36.	108.
37.	CIC
38.	CIC
39.	CIC
40.	CIC
41.	CIC
42.	CIC
43.	CIC
43.1	CIC
44.	CIC
45.	CIC
45.1	CIC
45.2	CIC
46.	CIC
47.	CIC
48.	CIC
49.	CIC
50.	CIC
51.	CIC
52.	CIC
53.	101.

Anciens points	Nouveaux points
54.	102.
55.	101.
56.	CIC
57.	CIC
58.	101.
59.	CIC
60.	CIC
61.	CIC
62.	114. 119.
63.	115. 120.
64.	117. 122.
65.	116. 121.
66.	118. 123.
67.	CIC
68.	108.
69.	126.
70.	CIC
71.	132.
72.	133.
73.	134.
74.	134.
75.	135.
76.	135.
77.	136.
78.	137.
79.	138.
80.	139.
81.	140.
82.	141.
83.	104.

* Point n'incluant qu'une partie des autorités contenues dans les anciens points.

Supprimé : L'autorité n'existe plus.

CIC : L'autorité appartient au Ministère Citoyenneté Immigration Canada.

Nouveau : Autorité qui n'était pas décrite dans le document précédent.

Agence des services frontaliers du Canada

Table de concordance

Désignations des agents et délégations des attributions
LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

Anciens points	Nouveaux points
84.	167.
85.	CIC
86.	105.
87.	CIC
88.	CIC
89.	104.
90.	CIC
91.	168.
92.	CIC
93.	CIC
94.	CIC
95.	CIC
96.	CIC
97.	CIC
98.	CIC
99.	CIC
100.	CIC
101.	169.
102.	CIC
103.	CIC
104.	CIC
105.	CIC
106.	CIC
107.	CIC
108.	CIC
109.	CIC
110.	CIC
111.	CIC
112.	CIC
113.	CIC

Anciens points	Nouveaux points
114.	CIC
115.	172.
116.	173.
117.	174.
118.	110.
119.	144.
120.	145.
121.	CIC
122.	143.
123.	Supprimé
124.	Supprimé
125.	175.
126.	175.
127.	CIC
128.	150.
129.	151.
130.	CIC
131.	CIC
132.	CIC
133.	CIC
134.	170.
135.	Supprimé
136.	Supprimé
137.	Supprimé
138.	171.
139.	Supprimé
140.	Supprimé
141.	CIC
142.	CIC
143.	CIC

Anciens points	Nouveaux points
144.	CIC
145.	CIC
146.	108.
147.	CIC
148.	CIC
149.	108.
150.	108.
151.	CIC
152.	CIC
153.	CIC
154.	CIC
155.	CIC
156.	CIC
157.	CIC
158.	CIC
159.	CIC
160.	119.
161.	Supprimé
162.	108.
163.	108.
164.	108.
165.	CIC
166.	Supprimé
167.	CIC
168.	CIC
169.	CIC
170.	CIC
171.	CIC
172.	CIC
173.	CIC

* Point n'incluant qu'une partie des autorités contenues dans les anciens points.

Supprimé : L'autorité n'existe plus.

CIC : L'autorité appartient au Ministère Citoyenneté Immigration Canada.

Nouveau : Autorité qui n'était pas décrite dans le document précédent.

Agence des services frontaliers du Canada

Table de concordance

Désignations des agents et délégations des attributions
LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

Anciens points	Nouveaux points
174.	CIC
175.	CIC
176.	CIC
177.	CIC
178.	CIC
179.	CIC
180.	CIC
181.	CIC
182.	CIC
183.	CIC
184.	CIC
185.	CIC
186.	CIC
187.	CIC
188.	CIC
189.	CIC
190.	CIC
191.	CIC
192.	CIC
193.	CIC
194.	CIC
195.	CIC
196.	CIC
197.	Supprimé
198.	125.
199.	125.
200.	127.

Anciens points	Nouveaux points
201.	128.
202.	129.
203.	130.
204.	131.
205.	*146 *147 *148
206.	*146 *147 *148
207.	*146 *147 *148
208.	149.
209.	149.
210.	Supprimé
211.	Supprimé
212.	Supprimé
213.	Supprimé
214.	Supprimé
215.	Supprimé
216.	*147 *148
217.	*147 *148
218.	152.
219.	Supprimé
220.	153.
221.	153.
222.	Supprimé
223.	153.
224.	153.
225.	153.

Anciens points	Nouveaux points
226.	Supprimé
227.	154.
228.	154.
229.	Supprimé
230.	155.
231.	156.
232.	156.
233.	155.
234.	157.
235.	158.
236.	158.
237.	158.
238.	*159 *160 *161
239.	162.
240.	163. 165.
241.	Supprimé
242.	164. 166.
243.	CIC
244.	CIC
245.	CIC
246.	CIC
247.	CIC
248.	CIC
249.	CIC

* Point n'incluant qu'une partie des autorités contenues dans les anciens points.

Supprimé : L'autorité n'existe plus.

CIC : L'autorité appartient au Ministère Citoyenneté Immigration Canada.

Nouveau : Autorité qui n'était pas décrite dans le document précédent.

Agence des services frontaliers du Canada
Table de concordance
Désignations des agents et délégations des attributions
LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

Nouveaux points	Anciens points
101.	53. 55. 58.
102.	54.
103.	Nouveau
104.	83. 89.
105.	86.
106.	Nouveau
107.	27.
108.	*17. *31. *33. *36. 68. *146. *149. *150. 162. 163. 164.
109.	26.
110.	118.
111.	28.
112.	29.
113.	30.
114.	*62.
115.	63.
116.	65.
117.	64.
118.	66.
119.	62. 160.
120.	63.
121.	65.
122.	64.
123.	66.
124.	Nouveau
125.	198. 199.
126.	69.
127.	200.
128.	201.
129.	202.
130.	203.

* Seulement une partie de l'ancien point est comprise dans le nouveau point.
Nouveau : Autorité qui n'était pas décrite dans le document précédent.

Agence des services frontaliers du Canada
Table de concordance
Désignations des agents et délégations des attributions
LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

131.	204.
132.	71.
133.	72.
134.	73. 74.
135.	75. 76.
136.	77.
137.	78.
138.	79.
139.	80.
140.	81.
141.	82.
142.	Nouveau
143.	122.
144.	119.
145.	120.
146.	*205. *206. *207.
147.	*205. *206. *207. *216. *217.
148.	205. *206. *207. *216. *217.
149.	208. 209.
150.	128.
151.	129.
152.	218.
153.	220. 221. 223. 224. 225.
154.	227. 228.
155.	230. *233.
156.	231. 232.
157.	234.
158.	235. *236. 237.
159.	238.
160.	238.
161.	238.
162.	239.
163.	240.

* Seulement une partie de l'ancien point est comprise dans le nouveau point.
Nouveau : Autorité qui n'était pas décrite dans le document précédent.

Agence des services frontaliers du Canada
Table de concordance
Désignations des agents et délégations des attributions
LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

164.	242.
165.	240.
166.	242.
167.	84.
168.	91.
169.	*101.
170.	134.
171.	138.
172.	115.
173.	116.
174.	117.
175.	125. 126.

* Seulement une partie de l'ancien point est comprise dans le nouveau point.
Nouveau : Autorité qui n'était pas décrite dans le document précédent.